

10 OCT. 2017

**DÉCISION DG n°2017-336 du
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité
des logiciels dispositifs médicaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et
des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2017-243 du 8 juin 2017 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des logiciels dispositifs médicaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2017-253 du 26 juin 2017 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des logiciels dispositifs médicaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2017-266 du 27 juin 2017 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des logiciels dispositifs médicaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des logiciels dispositifs médicaux » jusqu'au 25/06/2018 :

Monsieur LOUIS (Vincent)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **10 OCT. 2017**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général